Réf. Farde e-Assemblées : 2474582

N° OJ : **71**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/11/2022

Objet : Asbl "ORIGINE".- Subside : 6.050,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 6.050,00 EUR est octroyé à l'asbl "ORIGINE" à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :